

Rapport du Président

Séance Publique du
jeudi 19 février 2015

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} **Commission** - N° CG-2015-2-1-1

Service consulté

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS CUMULES DE L'EXERCICE 2014

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer la reprise par anticipation des résultats et leur affectation provisoire, étant précisé que le résultat annuel de l'exercice 2014 s'élève à 12 446 006,03 €, le résultat cumulé des exercices antérieurs à 56 370 632,21 €, soit un résultat global à reprendre au Budget Primitif 2015 de 68 816 638,24 €.

Les principes de la reprise et l'affectation anticipées des résultats.

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) les résultats de l'exercice antérieur.

L'estimation des résultats de la gestion de l'exercice 2014 est basée sur la situation du compte administratif provisoire. Ces résultats prévisionnels sont validés par le Payeur Départemental (document ci-joint).

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation seront obligatoirement effectués.

Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014.

L'instruction précise que le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (nature 1068),
- Pour le solde, et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur sur la nature codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (nature 1068).

La proposition d'affectation provisoire du résultat prévisionnel de l'exercice 2014.

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- **En investissement :**

Total des mandats	211 718 998.03
Total des titres :	230 399 894.12
Résultat de l'exercice :	18 360 896.09
Report résultat exercice 2013	-19 809 312.47
Soit un résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2014	- 1 128 416.38

➤ **En fonctionnement :**

Total des mandats	685 769 890.08
Total des titres :	699 344 312.49
Résultat de l'exercice :	13 574 422.41
Report résultat exercice 2013	56 370 632.21
Soit un résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2014	69 945 054.62

Conformément à l'article R 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats à affecter excluent les restes à réaliser de l'exercice 2014 qui s'élèvent, quant à eux, à 446 666.99 €.

Je vous propose donc :

- de constater, en section de fonctionnement, un résultat annuel 2014 de 13 574 422,41 € et un report de résultat cumulé de 56 370 632,21 €, portant ainsi le résultat cumulé de fonctionnement 2014 à 69 945 054,62 €,
- de constater, en section d'investissement, un déficit cumulé de 1 128 416,38 €,
- d'autoriser la reprise anticipée de ces résultats,
- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de 69 945 054,62€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 1 128 416,38 € (nature 1068 au budget primitif 2015), le solde, soit 68 816 638,24 €, étant inscrit en excédent de fonctionnement reporté (nature 002 au Budget Primitif 2015),
- Le Budget Primitif 2015 qui vous est présenté concomitamment enregistre ces écritures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER